

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 3 août 2023 Par suite d'une convocation en date du 27 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 3 août 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 12 Délibération n°D_2023_08_03_02</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon, Mme Carole Chen à M. Christophe Piazzoni, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé, Mme Josiane Masson à M. Louis Buda Absent excusé : / Absent : M. Jean-Philippe Gecchele Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Anne-Marie Ceccon est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Cession d'une portion de la parcelle cadastrée section A n°3145 sise au lieudit Cheneviers à Contamine-Sarzin

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°3145 d'une contenance de 85m² classée en zone UHI du PLUi du Val des Usse.

Cette propriété constitue une bande de terrain jouxtant la parcelle cadastrée section A n°2184 appartenant à M. et Mme Philippe Delprete.

Il poursuit en indiquant avoir été sollicité par M. et Mme Philippe Delprete pour le rachat d'une bande de terrain d'environ 45m² qui longe leur propriété afin de mettre en conformité les réalités de terrain et administratives. Il termine en indiquant qu'une proposition de vente a été formulée aux propriétaires terriens moyennant 5.00 € le m². Il précise que les frais inhérents à la vente seraient à la charge des acquéreurs.

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie en date du 24 juillet 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- ♦ **APPROUVE** la vente à l'amiable d'une portion de la parcelle cadastrée section 0A n°3145 sise au lieudit Cheneviers pour une contenance d'environ 45m² pour un montant de 5.00 € le m² ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces terrains pour un prix de 5.00 € le m² ;
- ♦ **DIT** que les frais inhérents à la cession restent à la charge des acquéreurs ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- ♦ **DIT** que cette recette sera inscrite au budget communal de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.



<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 7 août 2023</p> <p>De sa publication : 7 août 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 7 août 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 3 août 2023</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Anne-Marie CECCON</p>
--	--

